



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 janvier 2020

Nombre de Conseillers : En exercice : 19
 Présents : 17
 Votants : 19

L'an deux mil vingt, le 6 janvier à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Simone GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 janvier 2020.

Présents : MM. Franck BESNARD, Christian CAILLAULT, Patrice CHARRET, Gilles GIAMPORONE, Jean-Marie HALLOUIN, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Charles RONCE.
Mmes Gisèle BIGOT, Christèle DESSITE, Marinette DUVOUX, Béatrice GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Martine VINCENT.

Procurations : Mme Eliane GUILLOT a donné procuration à Mme Christèle DESSITE.
Mme Annie ROUL a donné procuration à Mme Simone GAVEAU.

Secrétaire : M. Christian CAILLAULT.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu du 2 décembre 2019.**
- 2) **Information sur les décisions.**
- 3) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 4) **Affaires financières :**
 - *Autorisation budgétaire de fonctionnement*
 - *Demande de subvention*
 - 1) *Ecole Maternelle – séjour à la ferme*
 - 2) *Comité Départemental de la Sécurité Routière : lutte contre l'insécurité routière*
- 5) **SIDELC : effacement des réseaux, partie complémentaire rue de Frileuse et rue de la Mairie**
- 6) **DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : demande de subvention 2020 pour effacement des réseaux.**
- 7) **PROTECTAS : renégociation des marchés d'assurance.**
- 8) **Ressources humaines : création de postes suite à avancement de grade.**
- 9) **AGGLOPOLYS : modification des statuts – Prise de la compétence optionnelle « Maisons France services ».**
- 10) **SICOM (Comité Syndical de Vidéo Protection) : modification des statuts – Extension du périmètre.**
- 11) **SDIS 41 : information sur la contribution incendie année 2020.**
- 12) **Comptes rendus de réunions.**
- 13) **Informations et questions diverses.**

Madame le Maire présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 DECEMBRE 2019

- **Page 4 Tarifs divers 2020**

Madame BIGOT précise qu'elle a voté contre cette décision.

- **Page 5 Vols sur la commune**

Madame Béatrice GUILLOT demande que l'on remplace « souhaite » par « considère ». En effet, elle considère que ces faits font partie des informations qui devraient être évoquées en réunion du Conseil Municipal.

Madame le Maire maintient qu'elle ne voit pas l'intérêt de relater ces vols et problèmes de voisinage en réunion de Conseil Municipal et rappelle que la Gendarmerie n'informe pas

systématiquement la mairie des faits que les gendarmes traitent sur la commune. De plus, ces faits seront ensuite consignés dans le compte rendu du Conseil qui est rendu public par sa publication par voie d'affichage et parution sur internet.

- **Page 5 Cérémonie des vœux** à remplacer par vœux.

✓ **Les membres du Conseil Municipal
approuvent à l'unanimité le compte rendu.**

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Après l'étude des offres, la Personne Responsable du Marché décide de retenir :

N°	Date	Objet	Entreprise retenue		
49	09/12/2019	Eclairage public Pose de 2 boutons marche forcée rue des Ecoles et rue Jean-Victor Joly	SPIE ZA Parc d'Archimède 7 rue Isaac Newton 45803 Saint-Jean de Bray	Montant HT	740,80 €
50	17/12/2019	Programme de voirie 2019 avec option « muret en gabions en pierres dures »	BARBOSA 4 Rue de la Forêt 41370 Saint-Léonard-en-Beauce	Coût global de la prestation : Offre de base Option	51 662 € 7 500 €

Madame le Maire précise que la pose de ces boutons permet de faciliter la manœuvre pour enclencher la marche forcée sur l'éclairage public. Celui-ci s'éteint normalement à 23h00. Cette marche forcée permet d'éclairer toute la nuit devant la salle polyvalente, la mairie, le parking de la place de Paix, lors des manifestations à la salle polyvalente.

3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
54	12/12/2019	AE 199	13 impasse de la saulaie
55	13/12/2019	AA 24	11 rue des Tamaris
56	17/12/2019	AC 127 et 128	30 rue des Petits Prés - Monceaux

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) **Autorisation budgétaire de fonctionnement**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire un crédit spécial d'un montant de 750 € destiné à financer l'acquisition de fleurs ou récompenses remises ou offertes à des particuliers lors de diverses occasions.

Cette dépense sera inscrite au budget 2020.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

b) **Demandes de subventions**

- **Ecole Maternelle : séjour à la ferme**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'école maternelle pour un projet de séjour à la ferme. Ce séjour pédagogique se déroulera à la ferme de Prunay à Seillac du mardi 5 au jeudi 7 mai 2020, soit 3 jours et 2 nuits. Il concerne les 3 classes de maternelle, soit 60 élèves. Ce séjour revient à 70 € par élève. La coopérative scolaire participe à hauteur de 1 695 €, l'ASPADES pour 600 €.

Madame FRANQUELIN, Directrice de l'école maternelle demande à la commune une subvention de 735 € afin de limiter la participation financière des familles.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

- Comité Départemental de la Prévention Routière : lutte contre l'insécurité routière

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion du Comité Départemental de Prévention Routière en 2020 pour un montant de 100 €.

Ce comité intervient auprès des écoles, du Service Enfance Jeunesse et des seniors.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5) SIDELC : effacement des réseaux, partie complémentaire rue de Frileuse et rue de la Mairie.

Madame le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de la rue du Haut Bourg. Des poteaux ont été installés de façon à ne pas gêner les réseaux enfouis (eau, gaz...). Le choix des emplacements n'est pas toujours judicieux. L'un des poteaux situé rue de Frileuse a été installé devant la fenêtre de séjour d'un particulier.

Dans le cadre de l'effacement des réseaux rue de la Mairie et une partie de la rue de Frileuse, Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 6 janvier 2020 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

La participation de la commune est estimée à 60 878,58 €, la seconde partie (rue de Frileuse) sera chiffrée prochainement afin de faire l'objet d'une demande de subvention (point 6). Le coût total reviendrait à environ 100 000 €.

Ces chiffres, qui ne sont que des estimations, seront actualisés avant le début des travaux. Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Concernant les travaux d'éclairage public, la commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord :

- sur le principe d'engager ces travaux rue de la Mairie,
- sur la modification de l'emplacement du poteau de la rue de Frileuse.

✓ **Après en avoir délibéré,**

les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6) DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : demande de subvention 2020 pour effacement des réseaux.

Dans le cadre de l'appel à projets Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2020), Madame le Maire propose d'opter pour l'inscription des travaux d'effacement des réseaux rue de la Mairie, et sur une partie de la rue de Frileuse. En effet, ces travaux vont permettre la mise en valeur du patrimoine bâti de la commune, avec la suppression de tous les câbles aériens et poteaux à proximité de l'église, des vieilles habitations, c'est-à-dire dans le centre bourg de la commune.

Ces travaux peuvent donc recevoir le soutien financier de l'Etat via la DETR 2020.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ce programme de travaux
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat pour financer ces travaux avec le plan de financement suivant :

Le SIDELC, associé à ce chantier, participe financièrement à ces travaux à hauteur de 64 596,00 €.

Montant des travaux à la charge de la commune :	105 021,00 €
Subvention DETR (20 %)	21 004,20 €
Autofinancement :	84 016,80 €

Cette demande de subvention doit être déposée avant le 20 janvier.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

7) PROTECTAS : renégociation des marchés d'assurance

Les contrats d'assurances de la commune arrivent à échéance au 31 décembre 2020. Il faut donc relancer un marché cette année. Madame le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour engager une mission d'audit et de conseil en assurance afin de constituer le dossier d'appel d'offres de tous les contrats d'assurance de la commune.

Madame le Maire rappelle que la commune a déjà fait appel aux services du Cabinet PROTECTAS pour la constitution des dossiers d'appel d'offres et l'étude des offres.

L'objectif de cette mission : diagnostic technique, traitement et préparation de la consultation, consultation des assureurs, analyse des offres, infructuosité de la procédure initiale, assistance permanente.

La Société PROTECTAS n'intervient que dans le rôle de conseil. Elle s'engage à respecter scrupuleusement une parfaite impartialité entre les agents et courtiers choisis par notre collectivité.

Le montant de cette prestation : 3 500 € HT (20 % à la signature, 50 % à la remise du dossier de consultation et 30 % à la production du rapport d'analyse).

Madame Béatrice GUILLOT demande si d'autres prestataires ont été sollicités. Madame le Maire répond que compte tenu de la qualité de leur prestation, il n'a pas été jugé opportun de changer d'intervenant.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat d'étude et de conseil en assurance avec la société PROTECTAS.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou un Adjoint délégué à signer le contrat d'étude et de conseil en assurances et toutes les pièces se rapportant à ce contrat.

8) RESSOURCES HUMAINES : création de poste suite à avancement de grade

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs employés communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Elle propose donc la création des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (au 1^{er} novembre 2020).
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (au 1^{er} février 2020).
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe (au 1^{er} février 2020).
- 1 poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (au 1^{er} février 2020).

Madame Béatrice GUILLOT s'étonne qu'un même agent promu il y a 6 mois au grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe passe aujourd'hui au grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe. Elle considère que dans la fonction publique territoriale, un poste ne devrait pas être créé uniquement pour une promotion interne.

Madame le Maire précise que les tableaux d'avancement sont établis par le Centre de Gestion et que suivant son mérite, cet agent y a droit. Pour ce qui est des ouvertures de poste, Madame le Maire rappelle que c'est la fonction publique territoriale qui est gérée de la sorte et que cela ne relève pas de la décision de la mairie.

Madame DESSITE souligne que le système n'est pas parfait mais qu'il s'agit dans ce cas, d'un agent très compétent et très présent. Nous pouvons compter sur nos agents, ce qui est précieux, compte tenu du fait que certaines communes souffrent de ne pas avoir de Secrétaire.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal procèdent au vote :**

- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (**accord à l'unanimité**).
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (**accord à l'unanimité**).
- Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe
(**accord à la majorité - 2 voix contre : Mmes Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT**).
- Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
(**accord à la majorité - 2 voix contre : Mmes Gisèle BIGOT et Béatrice GUILLOT**).

9) AGGLOPOLYS : modification des statuts – Prise de la compétence optionnelle « Maisons France services »

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification des statuts d'Agglopolys suite à la prise de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public » qui a pour but une plus grande accessibilité des services publics.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le transfert de compétence et les nouveaux statuts qui en résultent.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

10) SICOM (Comité Syndical de Vidéo Protection) : modification des statuts Extension du périmètre.

Lors de sa séance du 3 décembre dernier, le Comité Syndical de Vidéo Protection a approuvé l'extension du périmètre aux communes de Cour-Cheverny, Lamotte-Beuvron, Valloire-sur-Cisse, Veuzain-sur-Loire, le Controis-en-Sologne et Oucques-la-Nouvelle avec comme date d'effet le 1^{er} avril 2020.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour approuver ces modifications.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

11) SDIS 41 : information sur la contribution incendie année 2020

La contribution incendie de la commune pour l'année 2020 s'élève à 47 839,72 €. Pour information, cette contribution s'élevait à 47 413 € en 2019.

12) COMPTES RENDUS DE REUNION

Néant.

13) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Coût des colis de Noël

- **Le colis simple** est composé d'un pain d'épices, de chocolats, d'une bouteille de vin, d'un bloc de foie gras et d'une cuisse de canard. Coût 35,02 € (contre 32,67 € en 2018, soit + 2,35 €).
- **Le colis double** est composé des mêmes ingrédients, mais des chocolats pour 2 personnes avec du saumon fumé en supplément. Coût : 46,85 € (contre 43,80 € en 2018, soit + 3,05 €).
- **Le mini-colis simple** est composé de chocolats et d'un almanach. Coût : 16,32 € (identique à 2018).
- **Le mini-colis double** est composé des mêmes ingrédients que le mini-colis simple mais pour 2 personnes. Coût : 16,02 € (identique à 2018).

120 colis ont été confectionnés. 45 colis ont été distribués à domicile. Les autres bénéficiaires sont passés chercher leur colis à la salle polyvalente. Ce fut un moment d'échange très convivial. L'UNRPA a apporté son aide.

Des bénéficiaires font le choix de faire don du montant des colis au budget communal, au Secours Populaire, à l'AFM ou à Médecins sans frontière.

b) Données sur la population

L'INSEE nous a fait parvenir les chiffres de la population légale au 1^{er} janvier 2020 :

- Population municipale : 1 855
- Population comptée à part : 56 (étudiants, militaires... résidents hors commune)

Soit une population totale de 1 911 personnes.

Agglopolys a transmis un mail qui reprend les données de l'INSEE pour toutes les communes de la Communauté d'Agglomération de Blois-Agglopolys.

c) **Service Enfance Jeunesse : bilan du goûter-spectacle de fin d'année 2019**

276 enfants et 29 adultes des Centres de Loisirs des Montils, de Cour-Cheverny, de Landes-le-Gaulois, de Mont-Près-Chambord et de Molineuf ont participé à cette manifestation, ainsi que 68 enfants de notre Centre de Loisirs.

Malgré quelques problèmes techniques de lumière et sonorisation (du ressort du prestataire) le spectacle a été apprécié. Les animateurs regrettent que les enfants ne se mélangent pas. Un bal est envisagé pour l'année prochaine.

d) **Remerciements**

Le Syndicat Intercommunal d'Action d'Eau Potable est fermé suite au transfert de la compétence à Agglopolys au 1^{er} janvier dernier. Madame le Maire remercie tous les membres qui ont participé au bon fonctionnement du Syndicat, depuis sa création jusqu'à sa dissolution.

Monsieur RONCE précise qu'en cas de fuites, de problème avec l'assainissement ou de problème de facturation, il faut désormais composer le 0806 000 139. Pour cette année, il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau.

e) **Recensement de la population**

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février prochain.

f) **Personnel communal**

Madame BIGOT a lu dans l'agenda distribué à tous les habitants que M. Olivier LEMAIRE a intégré l'équipe technique. Madame le Maire confirme que M. LEMAIRE a été recruté pour un an pour pallier le départ d'un agent technique. Le recrutement de personnel technique n'est pas chose aisée.

g) **Regroupement des containers d'ordures ménagères**

Madame Béatrice GUILLOT approuve le fait qu'un courrier ait été envoyé aux habitants des rues des Moissons et de la Tonnelle pour leur demander de regrouper leur poubelle. Elle trouve cependant dommage d'avoir limité ce courrier à ces seuls habitants. En effet, rue du Haut Bourg un particulier laisse sa poubelle devant son portail au ras du trottoir alors que c'est un passage très étroit. Par grand vent la poubelle s'est déjà retrouvée sur la voie de circulation.

Madame le Maire confirme ce fait. Cette personne a déjà été prévenue. Les points de regroupement des poubelles sont parfois effacés et doivent prochainement être revus rue par rue, notamment dans les nouveaux lotissements.

Madame Béatrice GUILLOT demande pourquoi un point de regroupement est situé dans la rue des Moissons et qu'il serait plus judicieux de le mettre rue de Boissière.

Monsieur CHARRET précise qu'il ne s'agit pas d'une impasse car il y a une place de retournement. Les camions bennes n'empruntent pas les impasses. Les points de regroupements sont placés au mieux par rapport aux habitants du fond de cette rue (environ 6 maisons entre chaque point de regroupement). Rue des Martinets, les habitants doivent déposer leurs containers à l'entrée de la voie qui est en pente car le camion benne ne passera pas tant que la voirie ne sera pas aménagée. Cette voirie sera faite prochainement.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 3 février 2020 à 20h15